

## Indicateurs de suivi du processus de décentralisation / déconcentration

Contribution du secteur décentralisation / déconcentration à la matrice d'indicateurs ABC

### Agenda

1. Le 23/05/2008, à l'occasion d'une réunion à l'Ambassade de France (FR, DE, BE, DEN, CE, en présence du PDM) a été validé une proposition de nouveaux indicateurs de suivi du secteur.
2. le 09/06/2008, ces indicateurs ont été partagés avec la DGAT (MM Baglo et Houessou) et la CSPEF (MM Gado, Gomez et Djossou). Ce même jour le RGF (Blaise N. Yehouenou et Pauline Gbotonou DGTCP – Service des Collectivités locales) ont été rencontrés et les indicateurs présentés.
3. A l'occasion de la Revue ABC de septembre 2008, le Gouvernement et les partenaires au développement ont été informés sur les nouveaux indicateurs du secteur. Il ressort 2 recommandations :
  - S'assurer de la mesurabilité des nouveaux indicateurs ;
  - Fournir au plus vite des cibles et *baseline*.
4. Pour ce faire 2 réunions ont été tenues :
  - Préparer la mesure des indicateurs pour 2005 – 2006 – 2007 (2008 partiellement). Une réunion a eu lieu le jeudi 16 octobre 2008 à la DGAT.
  - Un projet à soumettre au MDGLAAT, puis au MEF, (comprenant *baseline*, cibles et méthode) a été préparé à l'occasion d'une réunion le 28/10/2008 à l'Ambassade de France en présence de DE, BE, FR et CE.
5. Le Groupe Technique Décentralisation a validé le 28/11/2008, les indicateurs (méthode de calcul, cibles et *baselines*). Le 02/12/2008, ces informations ont été discutées à la MEF/CSPEF par Toussaint Gnonlonfoun (DGAT), Aristide Djossou, Ansèque Gomez (CSPEF), Christophe Comlan (GTZ), Pierre-Yves Renaud (PACTE) et Jean Barbé (CE). Il ressort de cette réunion quelques modifications sur les cibles pour des raisons de prudence et progressivité : 85 % et 90 % en 2009 et 2010 pour l'indicateur I\_4 au lieu de 100 % et 45 % pour I\_7 en 2010 pour prendre en compte une éventuelle montée en puissance du FADeC.

### Synthèse

		base		cible		
		2006	2007	2008	2009	2010
<b>Capacité financière des communes à mettre en œuvre leurs compétences</b>						
I_1	Rapport des dépenses des collectivités territoriales dans le total des dépenses du BGE	5,4 %	4,1 %	4,0 %	4,5 %	5,0 %
I_2	Part des transferts aux collectivités territoriales dans le total des dépenses du BGE	1,3 %	1,2 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %
I_3	Exécution du transfert des dotations budgétaires aux communes	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
<b>Performance de la déconcentration</b>						
I_4	Réalité du fonctionnement des CDCC et des CAD		66,7 %	80,0 %	85,0 %	90,0 %
I_5	Taux de conformité des actes communaux		76,0 %	75,0 %	75,0 %	80,0 %
<b>Performance des communes</b>						
I_6	Taux d'exécution des budgets communaux	75,3 %	83,2 %	80,0 %	80,0 %	82,5 %
I_7	Part des ressources propres de fonctionnement dans les ressources totales des communes	61,1 %	60,1 %	50,0 %	50,0 %	45,0 %
I_8	Part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales des communes	26,8 %	26,0 %	28,0 %	29,0 %	30,0 %

**I\_1 : Rapport des dépenses des collectivités territoriales dans le total des dépenses du Budget Général de l'Etat.**

**(i) Méthode de calcul :** le numérateur de l'indicateur est constitué de la totalité des dépenses des communes comme mesurée par l'état détaillé des recettes et dépenses des communes compilé par MEF / DGTCPC / RGF / Service des collectivités locales.

Par souci d'homogénéité, la base du ratio sont les montants ordonnancés<sup>1</sup> mesurés par SIGFIP des dotations du Budget Général de l'Etat comme prévu par la Loi de Finances. Les comptes d'affectation spéciale ne sont pas repris (trop dépendant d'aide ciblée par les bailleurs, comme la *fast track initiative* pour l'éducation). Les opérations à caractère temporaire ne sont pas reprises non plus.

**(ii) Délai d'obtention des informations :** les dépenses des communes de l'année n sont disponibles à la DGTCPC en février n+1. Les montants ordonnancés du BGE sont en général disponibles lors des revues conjointes (septembre n+1). L'indicateur pourrait donc être calculé en septembre n+1.

**(iii) Sources :** état des recettes et dépenses des communes compilé par MEF / DGTCPC / RGF / Service des finances locales ; états Sigfip (MEF / DGB).

**(iv) Qualité :** la couverture (exhaustivité) des états de recette / dépense reste à évaluer, de même que celle de SIGFIP. La comparaison entre les comptes d'administration (MDGLAAT) et les données du MEF, par confrontation et actions correctives permettra l'amélioration de la qualité des systèmes d'information et de l'indicateur.

**(v) Baseline et cibles :**

(milliards de FCFA ou %)	Baseline		Cibles		
	2006	2007	2008	2009	2010
Numérateur	22,4	20,4			
Dénominateur	416,2	491,6			
<b>Indicateur I_1</b>	<b>5,4 %</b>	<b>4,1 %</b>	<b>4,0 %</b>	<b>4,5 %</b>	<b>5,0 %</b>

<sup>1</sup> Une alternative consiste à prendre en compte les engagements, significativement supérieurs aux mandats ordonnancés.

**I\_2 : Part des transferts aux collectivités territoriales dans le total des dépenses du Budget Général de l'Etat.**

**(i) Méthode de calcul :** le numérateur de l'indicateur est constitué des engagements des dotations de transferts et de subventions au bénéfice des collectivités locales. Jusqu'en 2008, il s'agit :

- Subventions d'équilibre
- Subventions aux charges salariales
- Subvention de substitution à la taxe civique
- Taxe de voirie
- TVA
- FADeC
- Contrepartie du Budget National aux Programmes d'Appui des PTF
- Investissement venant de la Coopération et transitant par le Trésor Public

Si des lignes FADeC apparaissent pour des Ministères couvrant des domaines de compétences transférées aux communes (eau, santé, éducation, pistes rurales, ...), elles devront être ajoutées.

La base du ratio sont les engagements mesurés par SIGFIP des dotations du Budget Général de l'Etat comme prévu par la Loi de Finances.

Si l'approche par l'exécution du BGE souffre de lacunes informationnelles, on pourra capturer les transferts par la comptabilité des communes, à savoir l'état détaillé des recettes et dépenses des communes compilé par MEF / DGTCP / RGF / Service des finances locales pour les postes suivants :

- Recettes de fonctionnement : transferts reçus et taxe de voirie
- Recettes d'investissement : Financement extérieur (Etat et coopération).

L'annexe 4 analyse pour 2007 la cohérence entre les états détaillés de recettes et dépenses des communes et l'exécution des budgets pour les recettes de transferts (les écarts sont significatifs).

**(ii) Délai d'obtention des informations :** les dépenses des communes de l'année n sont disponibles à la DGTCP en février n+1. Les engagements du budget sont en général disponibles lors des revues conjointes (septembre n+1). L'indicateur pourrait donc être calculé en septembre n+1.

**(iii) Sources :** état des recettes et dépenses des communes compilé par MEF / DGTCP / RGF / Service des collectivités locales ; Etat Sigfip (MEF / DGB).

**(iv) Qualité :** il sera intéressant d'évaluer l'opportunité des 2 scénarios pour le calcul du numérateur.

**(v) Baseline et cibles :**

(milliards de FCFA ou %)	Baseline		Cibles		
	2006	2007	2008	2009	2010
Année					
Numérateur	6,4	7,3			
Dénominateur	499,2	616,0			
<b>Indicateur I_2</b>	<b>1,3 %</b>	<b>1,2 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>2,5 %</b>

### **I\_3 : Exécution du transfert des dotations budgétaires aux communes.**

**(i) Méthode de calcul :** le numérateur de cet indicateur est le même que I\_2. Le dénominateur consiste en les prévisions budgétaires correspondantes. Tout comme pour I\_2, si des lignes FADeC apparaissent pour des Ministères couvrant des domaines de compétences transférées aux communes (eau, santé, éducation, pistes rurales, ...), elles devront être ajoutées.

**(ii) Délai d'obtention des informations :** Les engagements du budget sont en général disponibles lors des revues conjointe (septembre n+1), les dotations dès janvier n (sauf révision). L'indicateur pourrait donc être calculé en septembre n+1.

**(iii) Sources :** état Sigfip et Loi de finance (MEF / DGB).

**(iv) Qualité :** La comparaison avec les transferts reçus comme mesurés par les comptes administratifs et les bordereaux de recettes dépenses des communes permettra d'évaluer la qualité du numérateur.

#### **(v) Baseline et cibles :**

	<b>Baseline</b>		<b>Cibles</b>		
<b>Année</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Numérateur (millions de FCFA)	6 387	7 270			
Dénominateur (millions de FCFA)	6 387	7 270			
<b>Indicateur I_3</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**I\_4 : Réalité du fonctionnement des Conseils Départemental de Concertation et de Coordination (CDCC) et des Conférences Administrative du Département (CAD).**

**(i) Méthode de calcul :** La réalité de la réunion des CAD et CDCC est mesurée par l'analyse des rapports des préfectures (annuels, trimestriels, mensuels) et des rapports spécifiques CAD et CDCC. Le nombre prévu de réunion du CDCC est 2 fois par an pour 1 fois par mois pour la CAD.

L'annexe 5 fait un état de la disponibilité des rapports au MDGLAAT. Pour la mesure des années à venir, la DGAT/DAE pourrait être appuyée dans son activité de synthèse / archivage.

Cet indicateur couvrant un domaine qualitatif, il est prévu pour chacun des 12 départements d'attribuer le score 1 si les réunions se sont tenues dans de bonnes conditions (fréquence, PV), ½ si des réunions ont eu lieu, mais avec une fréquence trop faible ou sans évidences de la réunion (invitation, agenda, rapport, PV, référence dans un rapport trimestriel ou annuel de la Préfecture), 0 sinon.

La somme de ces scores sera ensuite divisée par 12.

**(ii) Délai d'obtention des informations :** D'après les 2 rapports annuels de préfectures disponibles, il semble que le rapport couvrant l'année n est disponible pendant le premier trimestre de l'année n+1.

**(iii) Sources :** Rapports des préfectures ou toute enquête ad hoc.

**(iv) Qualité :** Le point de contact au MDGLAAT est Sébastien Tchabi (DAE). Le travail autour de la qualité de cet indicateur permettra la valorisation du travail des préfectures. Il pourrait être présenté aux préfets. Par ailleurs cet indicateur fait partie des indicateurs du MDGLAAT suivis par le DPP.

**(v) Baseline et cibles :**

Malgré des lacunes certaines, de nombreux rapports (mensuel, trimestriel et annuel des préfectures, mensuel ou trimestriel des CAD et semestriel des CDCC) existent qui relatent les réunions des CAD et CDCC.

En 2007, il manque d'évidence pour 2 préfectures sur 6 (66,7 %).

Il est raisonnable de fixer les cibles à 80 % pour 2008 et 100 % les années suivantes, autorisant ainsi des lacunes dans une seule préfecture en 2008 et un appui conséquent dans la foulée.

Année	Baseline		Cibles		
	2006	2007	2008	2009	2010
Numérateur (max 12)		8			
Dénominateur	12	12	12	12	12
<b>Indicateur I_4</b>	<b>%</b>	<b>66,7 %</b>	<b>80 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## **I\_5 : Taux de conformité des actes communaux devant faire l'objet d'un contrôle de légalité de la part de la tutelle.**

**(i) Méthode de calcul :** La qualité de la gouvernance locale est mesurée par le taux de conformité des actes communaux devant faire l'objet d'un contrôle de légalité de la part de la tutelle<sup>2</sup>.

La GTZ a réalisé en juillet 2008 une étude sur les indicateurs de décentralisation administrative du projet allemand d'appui à la décentralisation et au développement communal. 4 préfectures ont été couvertes (Abomey, Porto-Novo, Cotonou et Lokossa). La source primaire d'information est les rapports (mensuels / trimestriels / annuels) des préfectures. Pour les 2 autres préfectures on a utilisé les rapports disponibles au MDGLAAT.

A noter que le Rapport annuel 2007 de la préfecture de Natitingou est disponible, alors que pour Parakou, on ne dispose que des 3 premiers mois 2007 et du rapport du premier trimestre 2007.

1. Il existe 4 colonnes : (i) Nature de l'acte ; (ii) Nombre d'actes soumis ; (iii) Nombre d'actes approuvés ; (iv) Nombre d'actes annulés. Les natures d'actes possibles sont : Arrêtés ; PV de délibération ; autres ; Décisions communales.
2. Il reste à vérifier que l'occurrence de la catégorie "autre" ne soit pas significative. Cette catégorie a été créée a priori pour prudence.
3. De quelle nature relève la validation des budgets et comptes d'administration ?
4. Il reste à vérifier que la différence [(ii) - (iii) + (iv)] consiste en les actes soumis qui ne nécessitent pas un contrôle de légalité par la Préfecture.

Le taux de conformité est calculé par la formule : 
$$\frac{\text{Nbre d'actes approuvés}}{(\text{Nbre d'actes annulés} + \text{Nbre d'actes approuvés})}$$

**(ii) Délai d'obtention des informations :** Les rapports annuels de l'année n sont disponibles auprès du MDGLAAT au courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année n+1.

**(iii) Sources :** Rapports des préfectures ou toute enquête ad hoc.

**(iv) Qualité :** Devrait être interviewé au MDGLAAT : M. Nokweion (Direction de la tutelle - MDGLAAT). Cet indicateur fait partie des indicateurs du MDGLAAT suivis par le DPP. Il serait intéressant d'étudier le sort des actes annulés et le rôle de la Chambre administrative de la Cour Suprême. On peut espérer une augmentation du taux de conformité au fur et à mesure des progrès des autorités locales dans la préparation des actes. Cependant la significativité de cet indicateur dépend de la qualité intrinsèque du contrôle exercé par la tutelle.

**(v) Baseline et cibles :**

Année	Baseline		Cibles		
	2006	2007	2008	2009	2010
Indicateur I_2	%	76 %	75 %	75 %	80 %

L'annexe 6 présente le détail des calculs pour l'année 2007.

<sup>2</sup> Le suivi des actes suivants n'est pas requis : autorisation de mission à l'étranger du maire, décisions individuelles relatives à la nomination, à l'avancement de grade, aux sanctions, au licenciement d'agents de la commune, montant, durée de la garantie et modalités de remboursement des emprunts, montant, garantie et modalités d'octroi et de remboursement des avances et prêts, dénomination des rues, places et édifices publics.

**I\_6 : Taux d'exécution des budgets communaux.**

**(i) Méthode de calcul :** le numérateur est constitué des dépenses réalisées, le dénominateur des prévisions de dépenses *telles qu'exprimées par le budget primitif*. Pour mémoire (et non transmis au MEF dans le cadre des indicateurs ABC), un autre indicateur est calculé en remplaçant recette par dépense.

3 niveaux existent : (a) dotation budgétaire ; (b) titres émis ; (c) recouvrement.

(b) / (a) mesure la sincérité du budget ; (c) / (b) l'efficacité de la gestion. Il est proposé de mesurer l'exécution des budgets communaux par (c) / (a) dont la signification est composite.

Les dotations (a) sont disponibles dans les comptes d'administration (MDGLAAT) ou sont compilées par MEF / DGTCP / RGF / Service des collectivités locales. Au 17/10/2008, seuls les comptes d'administration 2006 sont disponibles, alors que les prévisions budgétaires 2007 sont disponibles dès février 2008 au MEF. Il est donc préférable d'utiliser la source MEF.

Les dépenses / recettes recouvrées proviennent des états des recettes et dépenses des communes compilés par MEF / DGTCP / RGF / Service des collectivités locales.

**(ii) Délai d'obtention des informations :** auprès du MEF, février n+1 pour l'année n.

**(iii) Sources :** état des recettes et dépenses des communes compilé par MEF / DGTCP / RGF / Service des collectivités locales ; prévisions compilées par le MEF ou comptes administratifs compilés par le MDGLAAT (base de données sur les finances locales FILOC).

**(iv) Qualité :** si certaines communes n'ont pas transmis leurs prévisions au MEF, il serait possible de récupérer cette information à travers la compilation des comptes d'administration du MDGLAAT.

**(v) Baseline et cibles :**

(milliards de FCFA ou %)	Baseline		Cibles		
	2006	2007	2008	2009	2010
Année					
-a- Numérateur (dépense)	22,4	20,4			
-b- Numérateur (recettes)	22,6	26,1			
Dénominateur	29,8	24,5			
<b>Indicateur I_6 -a-</b>	<b>75,3 %</b>	<b>83,2%</b>	<b>80,0 %</b>	<b>80,0 %</b>	<b>82,5 %</b>
<i>Indicateur I_6 -b-</i>	<i>75,8 %</i>	<i>106,5 %</i>			

## **I\_7 : Part des ressources propres de fonctionnement dans les ressources totales des communes**

(i) **Méthode de calcul** : le numérateur est constitué des recettes propres de fonctionnement, le dénominateur des recettes totales, comme compilées par MEF / DGTCP / RGF / Service des finances locales.

Il a été choisi d'exclure les recettes d'investissement car :

- les recettes propres d'investissement sont exceptionnelles (cession d'actif ; souscription) ;
- les emprunts qui contribuent à ces recettes devraient être remboursés ;
- les reversements du fonctionnement qui contribuent à ces recettes sont hétérogènes (propres / transfert) au même titre que les recettes de fonctionnement.

Il a été convenu que les recettes fiscales et non fiscales étaient propres à la différence de la taxe de voirie et des subventions.

(ii) **Délai d'obtention des informations** : auprès du MEF, février n+1 pour l'année n.

(iii) **Sources** : état des recettes et dépenses des communes compilé par MEF / DGTCP / RGF / Service des collectivités locales.

(iv) **Qualité** : -

(v) **Baseline et cibles** :

(milliards de FCFA ou %)	Baseline		Cibles		
	2006	2007	2008	2009	2010
Année					
Numérateur	13,8	15,7			
Dénominateur	22,6	26,1			
<b>Indicateur I_7</b>	<b>61,1 %</b>	<b>60,1 %</b>	<b>50,0 %</b>	<b>50,0 %</b>	<b>50,0 %</b>

Le maintien des cibles à un niveau inférieur aux *baselines* de 2006 et 2007, s'explique par l'anticipation de montée en puissance du FADeC. Maintenir des ressources propres de fonctionnement à ce niveau demandera un effort conséquent et parallèle à celui de l'augmentation des transferts de type FADeC.



## **I\_8 : Part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales de la commune.**

**(i) Méthode de calcul :** le numérateur est constitué des dépenses exécutées d'investissement, le dénominateur des dépenses totales exécutées.

Sachant que les états détaillés du MEF, le sont par commune, il a été convenu qu'il serait intéressant d'étudier géographiquement cet indicateur (qui ne sera présenté qu'au niveau national dans le cadre des appuis budgétaires). L'effet de localisation de l'aide extérieure aux communes pourrait être perceptible (une part significative des investissements dans les communes est financée par les bailleurs étrangers qui choisissent leur ancrage géographique). La mise en œuvre du FADeC pourrait lisser ce phénomène.

**(ii) Délai d'obtention des informations :** auprès du MEF, février n+1 pour l'année n.

**(iii) Sources :** état des recettes et dépenses des communes compilé par MEF / DGTCP / RGF / Service des collectivités locales.

**(iv) Qualité :** -

**(v) Baseline et cibles :**

<b>(milliards de FCFA ou %)</b>	<b>Baseline</b>		<b>Cibles</b>		
	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Année</b>					
Numérateur	6,0	5,3			
Dénominateur	22,4	20,4			
<b>Indicateur I_8</b>	<b>26,8 %</b>	<b>26,0 %</b>	<b>28,0 %</b>	<b>29,0 %</b>	<b>30,0 %</b>

**Annexe 1 : Loi de Finance et engagement**

Charges en milliards de FCFA		2006 Rev	2007 Rev	2008
<b>A</b>	<b>Opérations à caractère définitif</b>	<b>618,0</b>	<b>836,9</b>	<b>915,3</b>
1	BGE	614	812,6	875,9
1_1	Budget des institutions et des ministères	567,7	738,7	815,5
1_2	Budget annexe (FNRB)	24,4	27,9	30,8
1_3	Autres budgets (CAA et Fonds routier)	10,2	10,2	10,2
1_4	Variation nette des arriérés	12,2	35,8	19,4
2	Compte d'affectation spéciale	3,5	24,3	39,4
2_1	Sydonia	1,2	1,0	1,2
2_2	Maintien de la paix	2,3	23,3	22,0
2_3	Education (fast track)	0,0	0,0	16,2
<b>B</b>	<b>Opérations à caractère temporaire</b>	<b>0,0</b>	<b>36,5</b>	<b>108,0</b>
1	Comptes de prêt	0,0	1,7	8,0
2	Comptes d'avance	0,0	34,8	100,0

**Total général** **618,0** **873,4** **1.023,3**

Sources : Lois (rectificatives) de Finance

Engagements		2006 Rev	2007 Rev
a	BGE	499,2	616,0
<i>p.m.</i>	<i>taux d'exécution (a / A.1)</i>	81%	76%
Mandats ordonnancés		2006 Rev	2007 Rev
b	BGE	416,2	491,6
<i>p.m.</i>	<i>taux d'exécution (b / A.1)</i>	68%	61%

Sources : derniers états SIGFIP

**Annexe 2 : Transferts aux collectivités locales**

Dotations budgétaires aux communes en milliers de FCFA	2006	2007	2008
<b>1- Dotation de fonctionnement</b>	<b>5.151.207</b>	<b>5.834.737</b>	<b>5.834.737</b>
Subventions d'équilibre	248.000	248.000	248.000
Subventions aux charges salariales	552.542	300.062	300.062
Subvention de substitution à la taxe civique	486.675	486.675	486.675
Taxe de voirie	3.863.990	4.500.000	4.500.000
TVA	0	300.000	300.000
<b>2- Dotation d'investissement</b>	<b>1.236.000</b>	<b>1.436.000</b>	<b>5.436.000</b>
<b>Total</b>	<b>6.387.207</b>	<b>7.270.737</b>	<b>11.270.737</b>

Sources : BGE et données DGTCP pour la TVA

**Annexe 3 : Etats détaillés de recettes et dépenses des communes**

FCFA

année	Rec / Dep	Pr / Tr	Fonctionnement	Investissement	Total
2006	Dépenses	-	16.429.550.035	6.012.405.660	22.441.955.695
	<b>Total Dépenses</b>		<b>16.429.550.035</b>	<b>6.012.405.660</b>	<b>22.441.955.695</b>
	Recettes	Propre	13.803.649.256	1.059.935.827	14.863.585.083
		Transfert	6.251.776.182	1.466.100.571	7.717.876.753
<b>Total Recettes</b>		<b>20.055.425.438</b>	<b>2.526.036.398</b>	<b>22.581.461.836</b>	
2007	Dépenses	-	15.082.668.180	5.286.572.145	20.369.240.325
	<b>Total Dépenses</b>		<b>15.082.668.180</b>	<b>5.286.572.145</b>	<b>20.369.240.325</b>
	Recettes	Propre	15.686.868.361	311.624.680	15.998.493.041
		Transfert	7.061.237.749	3.020.167.391	10.081.405.140
<b>Total Recettes</b>		<b>22.748.106.110</b>	<b>3.331.792.071</b>	<b>26.079.898.181</b>	
2006	<b>Prévisions de Dépenses</b>		<b>18.950.812.047</b>	<b>10.842.407.822</b>	<b>29.793.219.869</b>
2007	<b>(budget primitif)</b>		<b>12.017.605.596</b>	<b>12.463.232.082</b>	<b>24.480.837.678</b>

Source : MEF / DGTCP / RGF / Service des collectivités locales

**Annexe 4 : Cohérence entre les Etats détaillés de recettes et dépenses des communes et l'exécution du BGE pour les recettes de transfert**

Année 2007		Recettes de transfert (milliers de FCFA)		(II) – (I)
		(I)	(II)	(II)
Fonctionnement	Subventions	2.928.744	1.334.737	-54%
	Taxe de voirie	4.132.494	4.500.000	9%
Investissement	Etat	1.494.370	1.436.000	-4%
	Fin. extérieur	1.525.798		
<b>Total (hors financement extérieur)</b>		<b>8.555.607</b>	<b>7.270.737</b>	<b>-15%</b>

(I) : états détaillés recettes dépenses RGF

(II) : exécution du BGE

Source : (I) MEF / RGF / DGTCP / Service des finances locales et (II) Sigfip

**Annexe 5 : Réalité du fonctionnement des Conseils Départemental de Concertation et de Coordination (CDCC) et des Conférences Administrative du Département (CAD)**

2007	nombre	Rapport des préfectures			
Préfecture		annuel	trimestriel	Mensuel	Rapport CAD
Atacora Donga (*)	1		Q1 à Q4	M5 à M9 ; M12	
Atlantique Littoral			Q1 à Q3	M1 à M9	
Borgou Alibori (*)			Q1	M1 à M3	
Mono Couffo			Q1 à Q3	M12	Q1 à Q3
Oueme Plateau	1		Q4		
Zou Colline			Q1 ; Q3	M12	
<b>Total</b>					

Source : MDGLAAT

(\*) à noter deux rapports du CDCC pour l'Atacora Donga pour les 2<sup>ème</sup> semestres 2006 et 2007 et un pour le Borgou et l'Alibori (2<sup>ème</sup> semestre 2007).

**Annexe 6 : Contrôle de légalité des actes communaux soumis à approbation de la Préfecture en 2007**

<b>Préfecture</b>	<b>Nombre d'Actes Soumis</b>	<b>Nombre d'Actes Approuvés</b>	<b>Nombre d'Actes Annulés</b>
Abomey	344	309	35
Cotonou	407	309	98
Lokossa (*)	251	31	25
Natitingou	448	251	111
Parakou (**)	94	56	19
Porto-Novo	529	243	93
<b>Total</b>	<b>2.073</b>	<b>1.199</b>	<b>381</b>

Source : rapport des préfectures et compilation PDDC / GTZ

(\*) il serait utile d'analyser le fort taux d'actes soumis et non vérifiés à Lokossa

(\*\*) pour le seul premier trimestre de 2007

$$\text{Taux de conformité} = \frac{1199}{(1199 + 381)} = 76 \%$$